



République Française – Département des Vosges – Arrondissement d'Epinal
Mairie de DOGNEVILLE – 211, Grande Rue 88000 DOGNEVILLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 02 décembre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le deux décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET		Excusée	
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE PITET	X		
Lauriane COURCIAT	X		
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		Excusée	Mireille CLAUDE PITET
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Non Excusé	
Pascal MUNIER		Excusé	Martine WEIGEL
Antoine ROTH		Excusé	Laurence THIRIET
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL	X		

Nombre de conseillers
Elus :
En fonction :
Présents :
Votants :

Date de la convocation
25 novembre 2025

Secrétaire de séance
Christophe LE NEURES

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation de la précédente séance.

Point n° 1 : Décisions budgétaires modificatives.

Point n° 2 : Acquisition de biens sans maître.

Point n° 3 : Mise en place d'un Locker Vinted Go.

Point n° 4 : Déneigement des voies communales.

Point n° 5 : Informations diverses.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Christophe LE NEURES est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DE DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :

Signature de devis d'un montant de :

- 1.813,- € avec la société EX'IM pour le repérage d'amiante sur les bâtiments municipaux Route de l'Aviation.
- 2.991,50 € avec l'entreprise CHACHEY pour des travaux d'élargissement de la chaussée devant la mairie.
- 1.080,- € avec la société SODEL Electricité pour le changement de ballast et de condensateur de l'éclairage du terrain de sport.

2025 - 01 : Décisions budgétaires modificatives.

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint en charge des finances, informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des ajustements du budget primitif afin de pouvoir encore valider certaines écritures sur l'exercice comptable 2025.

D'autre part, il a été demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement à partir du 1^{er} janvier 2026, sur l'exercice comptable de 2026 avant le vote du budget primitif en respectant la limite du quart des dépenses engagées en 2025.

Voté à l'unanimité.

2025 - 02 : Acquisition de biens sans maître.

Monsieur Bernard DOUTRES, Premier Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'une étude foncière a été engagée au mois de mars 2025. Celle-ci laisse apparaître plusieurs parcelles dites « sans maître ». Après les avoir exposées à l'assemblée, il indique que deux procédures peuvent à présent être engagées afin d'une part, d'en acquérir certaines, et pour d'autres, de les incorporer directement dans le patrimoine privé de la commune.

Voté à l'unanimité.

2025 - 03 : Mise en place d'un Locker Vinter Go.

Monsieur Bernard DOUTRES, 1^{er} Adjoint, expose à l'assemblée que la branche logistique du groupe VINTED qui développe un réseau de consignes automatiques, a pris son attache. Celle-ci souhaite proposer une solution d'expédition et de réception de colis au plus proches des bianslouts. L'endroit retenu pour cette installation se situe au niveau du parking de covoiturage, le long de la Route d'Epinal. Les travaux de mise en place seraient laissés à la charge de la société. La perception d'un loyer de 100,- € par mois est proposée pour la mise à disposition de l'emplacement en sachant que l'alimentation en électricité de cet ensemble est fournie par la collectivité.

Voté à l'unanimité.

2025 - 04 : Déneigement de la voirie communale.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la charge importante et supplémentaire que représente, pour nos agents communaux, la mission de déneigement de la voirie et des espaces publics communaux. Monsieur l'Adjoint explique qu'une loi permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes en apportant leurs concours à la commune.

Pour la participation au déneigement, Madame le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée à 80,- € H.T. de l'heure (montant calculé en incluant les frais de carburant et tenant compte de la mise à disposition de la lame niveleuse communale). Le déneigement sera acté par la signature d'une convention entre la mairie représentée par Madame le Maire et deux agriculteurs locaux.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard DOUTRES fait lecture des transactions d'urbanisme dans lesquelles le droit de préemption communal est requis.
- Madame Anna FALIGUERHO informe l'assemblée du succès rencontré par la Journée de Prévention Routière organisée le samedi 29 décembre 2025. Une cinquantaine de personnes y a participé avec la collaboration du Conseil des Jeunes.
- La commission de révision des listes électorales se réunira le samedi 6 décembre à 10h en mairie.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 h 15.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

VU par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 04 décembre 2025 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 30 septembre 2025.



A Dogneville, le 04 décembre 2025

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET